

209C1102
FR0010540740-FS0484-DER18

6 août 2009

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

Information consécutive à une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique
(article 234-10 du règlement général)

EURO DISNEY SCA

(Euronext Paris)

1 - Par courrier reçu le 6 août 2009, la société de droit néerlandais Wedco Holdings (Netherlands) BV (1) (Taurusavenue 9, 2132 LS, Hoofddorp, Pays-Bas) a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 août 2009, indirectement par l'intermédiaire de la société EDL Holding Company LLC (1) qu'elle contrôle, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25% et 1/3 du capital et des droits de vote de la société EURO DISNEY SCA et détenir indirectement, 15 504 236 actions EURO DISNEY SCA représentant 1 550 423 600 droits de vote (2), soit 39,78% du capital et des droits de vote de cette société (3).

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport par la société Wedco International Holding, Inc. (1) de l'intégralité de sa participation dans EDL Holding Company LLC, laquelle continue de détenir directement 39,78% du capital et des droits de vote de la société EURO DISNEY SCA, au profit de Wedco Holdings (Netherlands) BV dans le cadre d'un reclassement des participations du groupe The Walt Disney Company dans EURO DISNEY SCA.

Par ailleurs, The Walt Disney Company, n'a quant à elle, franchi aucun seuil et continue de détenir indirectement par l'intermédiaire d'EDL Holding Company LLC, 15 504 236 actions EURO DISNEY SCA représentant 1 550 423 600 droits de vote, soit 39,78% du capital et des droits de vote de cette société (3).

2 - Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« [...] Wedco Holdings (Netherlands) BV, en tant que société holding intermédiaire et filiale indirecte à 100% de The Walt Disney Company déclare que pour les six mois à venir, elle gèrera sa participation indirecte dans EURO DISNEY SCA conformément aux instructions de sa maison mère The Walt Disney Company.

Wedco Holdings (Netherlands) BV précise que les franchissements de seuils déclarés par les présentes résultent d'un apport et non d'un achat de titres, et s'inscrivent dans le cadre d'un reclassement intra-groupe plus global des actions d'EURO DISNEY SCA détenues indirectement par The Walt Disney Company. Par conséquent, cette opération n'a pas donné lieu à la mise en place d'un financement particulier. Il est prévu que ce reclassement donnera lieu, entre autres, à l'apport à brève échéance par Wedco Holdings (Netherlands) BV de la totalité des actions d'EDL Holding Company, LLC qu'elle détient à une sous-filiale détenue indirectement à 100% par The Walt Disney Company. La détention directe par Wedco Holdings (Netherlands) BV des actions d'EDL Holding Company, LLC devrait donc être de courte durée.

Wedco Holdings (Netherlands) BV précise par ailleurs que l'apport des actions d'EDL Holding Company, LLC à Wedco Holdings (Netherlands) BV ayant donné lieu à la présente déclaration de franchissement de seuil et l'apport de ces actions par Wedco Holdings (Netherlands) BV prévu à brève échéance sont deux opérations ponctuelles et que le reclassement intra-groupe dans lequel ils s'inscrivent n'implique pas d'achats ou des ventes d'actions d'EURO DISNEY SCA par Wedco Holdings (Netherlands) BV dans les six mois à venir.

Wedco Holdings (Netherlands) BV rappelle qu'elle est une société holding intermédiaire et filiale indirecte à 100% de The Walt Disney Company. A ce titre, Wedco Holdings (Netherlands) BV est membre de la chaîne de contrôle de The Walt Disney Company. Wedco Holdings (Netherlands) BV peut toutefois préciser que son interposition est sans effet sur le contrôle ultime de The Walt Disney Company.

Wedco Holdings (Netherlands) BV déclare qu'elle n'agit de concert avec aucun tiers extérieur au groupe Walt Disney et qu'aucun changement dans la gouvernance d'EURO DISNEY SCA ne résultera des franchissements de seuils déclarés par les présentes. »

3 - Le franchissement en hausse par la société Wedco Holdings (Netherlands) BV des seuils du tiers du capital et des droits de vote de EURO DISNEY SCA a fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique, reproduite dans Décision & Information 209C0825 en date du 10 juin 2009 et publiée au Bulletin officiel (BALO) du 12 juin 2009.

(1) Contrôlée au plus haut niveau par The Walt Disney Company.

(2) Et non « 15 505 000 actions EURO DISNEY SCA représentant 1 550 500 000 droits de vote » comme indiqué de façon erronée dans D&I 209C0825 du 10 juin 2009 et 209C1080 du 3 août 2009.

(3) Sur la base d'un capital composé de 38 976 490 actions représentant 3 897 649 046 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.